

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- O Réclamation : contact@mupras.com
- O Prise en charge : pec@mupras.com
- O Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

M22- 0035616

☐ Maladie

☐ Dentaire

☐ Optique

☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3573

Société : A.T. 170960

☐ Actif

☒ Pensionné(e)

☐ Autre :

Nom & Prénom : SEBASTIA Abdelhennine

Date de naissance : 21.01.1959

Adresse : 25 rue Assou Youssef El Mezdogli

Tél. : 0689 986073

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 17.07.2023

Nom et prénom du malade : SEBASTIA Abdelhennine

Lien de parenté :

☐ Lui-même

☐ Conjoint

☐ Enfant

Nature de la maladie :

Différence entre Affection longue durée ou chronique

Affection longue durée ou chronique

☒ ALD

☐ ALC

Pathologie :

Différence

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
29/12/23		9		Dr. BENCHEQROUN N° WP: 091 021 863

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur

Date

Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue

LABORATOIRE LA VILLETTE
107 RDC Residence Salam boulevard
Ibn Tachefine casablanca
Tél: 0522 600 406 / 0522 600 409

Date

Désignation des Coefficients

Montant des Honoraires

29/12/23 B 407 540.00 M

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien

Date des Soins

Nombre

AM

PC

IM

IV

Montant détaillé des Honoraires

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES

Dents Traitées

Nature des Soins

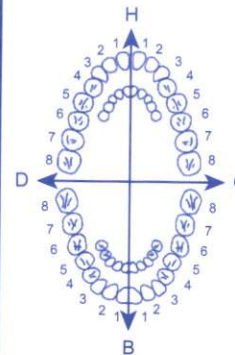
Coefficient

Coefficient DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION



O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H
25533412 21433552
00000000 00000000
D 00000000 00000000 G
35533411 11433553
B

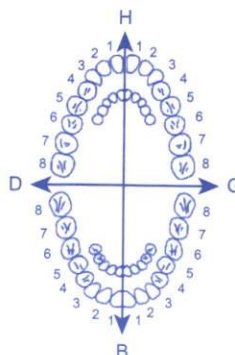
(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

Coefficient DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



LABORATOIRE LAVILLETTE

D'ANALYSES MEDICALES ET BIOLOGIQUES

423, Bd Ibn Tachfine 1^{er} étage La villette Casablanca
Tel: 0522 60 04 06 / 04 09 – Fax: 05 22 60 04 09 – email : lavillette@lab@gmail.com
CNSS : 4445591 IF : 15167174 PATENTE : 31490706
ICE : 000526665000051

Dr Dallal JEDDI
Directeur Biologiste Médical
Diplômé de l'Université de Médecine et Pharmacie de Rabat

INPE : 093062339

Casablanca, le : 29/07/2023

FACTURE N° : 230004363

Nom et Prénom : Mr Abdelhanine SEBBATA

Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
PC	Prélèvement sang adulte	B17	B
0138	Creatinine phosphokinase C P K	B100	B
	ALAT (Transaminase GPT)	B50	B
	ASAT (transaminase GOT)	B50	B
	Cholestérol total	B30	B
	Cholestérol HDL	B50	B
	LDL calculé	B50	B
	Triglycérides	B60	B

Total des B : 407

Montant total de la facture : 540.00Dhs

Arrêtée la présente facture à la somme de : cinq cent quarante dirhams s.

NB : Tout changement de la date de la facture est non permis (veuillez respectez les délais de dépôt de vos dossiers médicaux auprès des organismes d'assurance).

LABORATOIRE LA VILLETTE
107 RDC Résidence salam boulevard
Ibn Tachfine casablanca
Tél 0522 600 406 / 0522 600 409



CABINET D'EXPLORATIONS CARDIO-VASCULAIRES
Dr Chadia BENCHEQROUN
Cardiologue

Ancienne externe des hôpitaux de Paris
Ancienne interne des hôpitaux de Bordeaux
Diplômée de la faculté de médecine de Bordeaux
CES des maladies du cœur et vaisseaux
Diplômée d'écho-doppler cardiaque et vasculaire
Membre de la Société Française de Cardiologie
Filiale Pédiatrique et Filiale d'Echocardiographie

M SEBBATA ABDELHAMME

17/7/2023

Cholestérol total - Triglycérides

- Insuline

- CRP



الطبيبة شادية بنشقرن
Dr. Chadia BENCHEQROUN
CARDIOLOGUE
63, Bd. d'Anfa, Angle Rue Washington - Casablanca
Tél/Fax : 0522 29 33 49 / 0522 29 41 71
N° INP : 091 021 865

LABORATOIRE LA VILLETTE
107 RDC Residence salam boulevard
Ibn Tachefine casablanca
Tél: 0522 600 406 / 0522 600 409



LABORATOIRE
La Villette

D'Analyses Médicales et Biologiques

Dr. Dallal JEDDI

Biochimie clinique
Bactériologie médicale
Hématologie clinique
Immunologie

Hormunologie - Oncologie
Parasitologie - Mycologie
Virologie médicale
Spermiologie

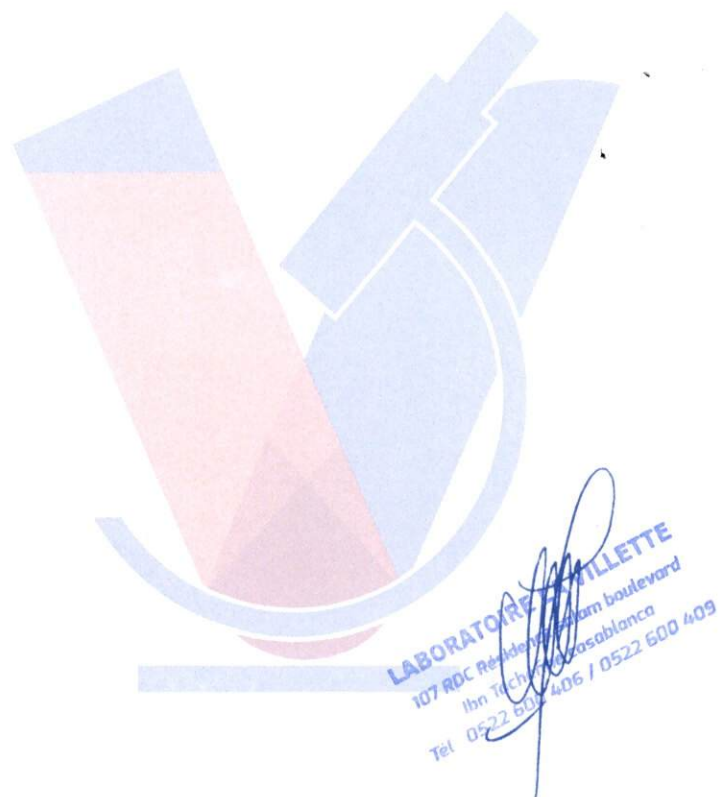
CODE INPE



* 0 9 3 0 6 2 3 3 9 *

230729-0001 - Mr Abdelhanine SEBBATA

Validé par : **Dr Dallal JEDDI**





LABORATOIRE
La Villette

D'Analyses Médicales et Biologiques

Dr. Dallal JEDDI

230729-0001 – Mr Abdelhanine SEBBATA

Biochimie clinique
Bactériologie médicale
Hématologie clinique
Immunologie

Hormunologie - Oncologie
Parasitologie - Mycologie
Virologie médicale
Spermiologie

CODE INPE



* 0 9 3 0 6 2 3 3 9 *

29/06/2015

LDL-Cholestérol

(Calculé selon la formule de Friedwald)

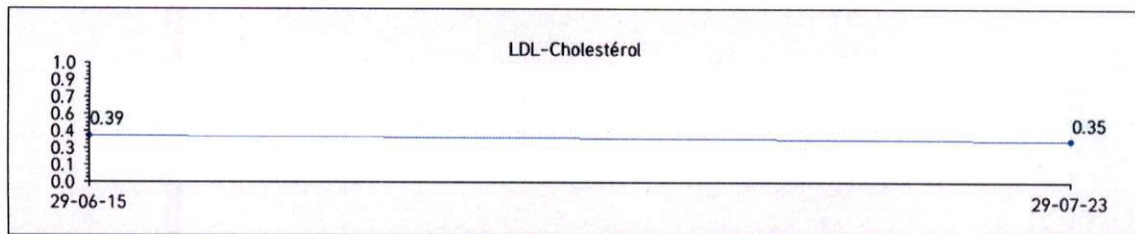
0,35 g/L
0,91 mmol/L

0,39

Valeurs cibles du LDL-Cholestérol selon les recommandations ANSM de mars 2005 :

- 0 Facteur de risque : LDL < 2,20 g/L (5,70 mmol/L)
- 1 Facteur de risque : LDL < 1,90 g/L (4,90 mmol/L)
- 2 Facteurs de risque : LDL < 1,60 g/L (4,14 mmol/L)
- Plus de 2 facteurs de risque : LDL < 1,30 g/L (3,36 mmol/L)
- Antécédent de maladie cardiovasculaire avérée : LDL < 1,00 g/L (2,58 mmol/L)

Facteurs de risque : Diabète, Tabac, HTA, Obésité, Age>60 ans, HDL < 0,40 g/L, Sédentarité, ATCD de maladie cardiovasculaire familiale.



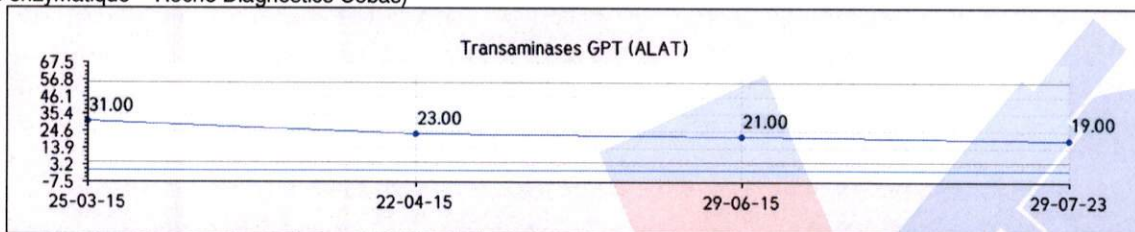
29/06/2015

Transaminases GPT (ALAT)

(Dosage enzymatique – Roche Diagnostics Cobas)

19 UI/L (5–55)

21



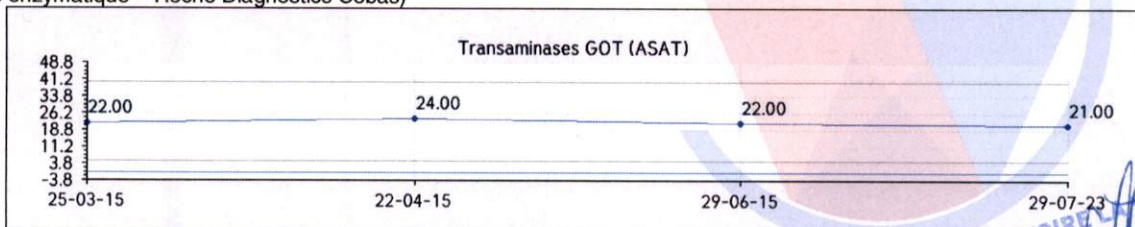
29/06/2015

Transaminases GOT (ASAT)

(Dosage enzymatique – Roche Diagnostics Cobas)

21 UI/L (5–40)

22



Créatine Phosphokinase CPK

(Dosage enzymatique – Roche Diagnostic Cobas)

347 UI/L (20–200)



LABORATOIRE
La Villette

D'Analyses Médicales et Biologiques

Dr. Dallal JEDDI

Biochimie clinique
Bactériologie médicale
Hématologie clinique
Immunologie

Hormunologie - Oncologie
Parasitologie - Mycologie
Virologie médicale
Spermiologie

CODE INPE



* 0 9 3 0 6 2 3 3 9 *

Date du prélèvement : 29/07/2023 à 08:07

Code patient : 150325-0007

Né(e) le : 21/01/1952 (71 ans)

Mr Abdelhanine SEBBATA

Dossier N° : 230729-0001

Prescripteur : Dr CHADIA BENCHEQROUN



BIOCHIMIE SANGUINE

Cholestérol total

(Dosage enzymatique – Roche Diagnostics Cobas)

1,00 g/l

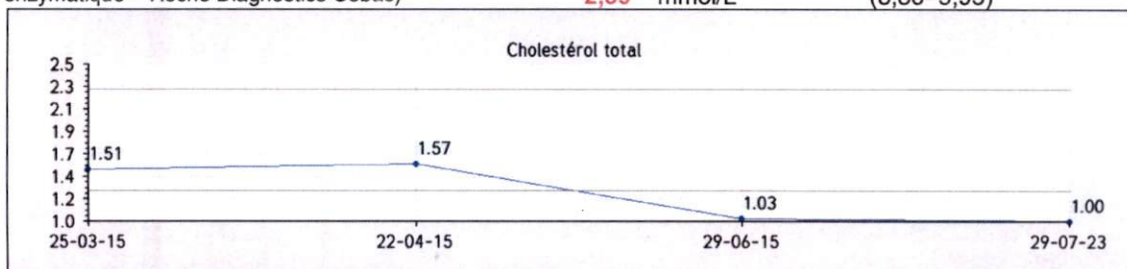
(1,30–2,30)

29/06/2015

1,03

2,59 mmol/L

(3,36–5,95)



Triglycérides

(Dosage enzymatique – Roche Diagnostics Cobas)

1,31 g/L

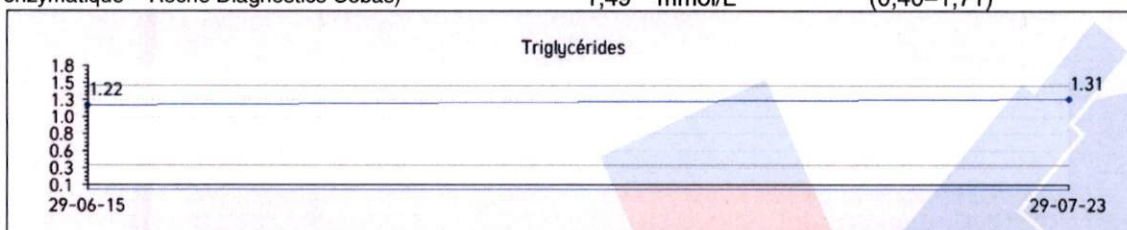
(0,35–1,50)

29/06/2015

1,22

1,49 mmol/L

(0,40–1,71)



HDL-Cholestérol

(Dosage enzymatique – Roche Diagnostics Cobas)

0,39 g/L

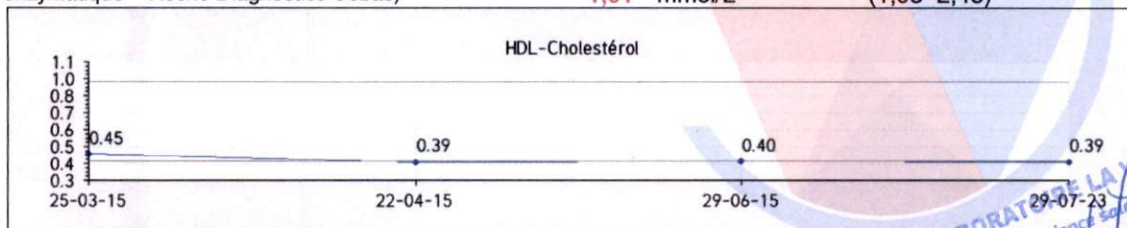
(0,40–0,94)

29/06/2015

0,40

1,01 mmol/L

(1,03–2,43)



LABORATOIRE LA VILLETTE
107 RDC Résidence Salam, boulevard Ibn Tachefine - Casablanca
Ibn Tachefine - Casablanca
Tel: 0522 600 406 / 0522 600 409